

LA DISCIPLINE DE L'ÉGLISE
EN MATIÈRE DE LANGUE LITURGIQUE.
ESSAI HISTORIQUE

Bien des auteurs, traitant des questions liturgiques, semblent considérer l'usage d'une langue morte et universelle dans les cérémonies comme une exigence traditionnelle dans l'Église. C'est ignorer complètement l'histoire : la discipline, en cette matière, a été très variable selon les temps et selon les lieux, et elle s'est moins fixée à partir des principes doctrinaux qu'à partir de faits très contingents. Un aperçu même rapide de cette évolution¹ permettra de se rendre compte à l'évidence du caractère relatif des prescriptions concernant la langue liturgique et des possibilités qui s'offriraient à l'Église le jour où, dans sa sagesse, elle croirait devoir reconsidérer ces prescriptions.

CHAPITRE PREMIER

L'antiquité (I^{er}-VI^e siècles)

L'Église naissante pouvait hésiter, dans la célébration de sa liturgie, entre deux expressions linguistiques. Il y avait, en effet, l'exemple des juifs de Palestine, qui se servaient de l'hébreu, langue morte, pour le culte du temple, le rituel pascal, la lecture de la Bible (sans parler de la pratique du paganisme romain, dont les formules rituelles écri-

1. Je dois beaucoup d'indications, principalement pour les Églises orientales, à mon ami Jean DAUVILLIER, professeur de la Faculté de Droit de Toulouse, qui a bien voulu revoir et compléter ma documentation.

tes en italique ancien étaient souvent inintelligibles même pour des lettrés). Mais il existait en même temps un autre usage, celui de la synagogue et des juifs hellénisants, qui consistait à se servir, pour le culte, d'une langue vivante, langue écrite ou langue parlée (grec commun, araméen, etc.).

Devant choisir entre la célébration dans une langue morte et la célébration dans une langue vivante, l'Église a partout opté pour la langue vivante. Celle qui apparaît le plus universelle, c'est le *grec*. On en constate l'usage dès le premier siècle en Grèce propre (Épître aux Corinthiens), en Asie (Épîtres de saint Paul, Apocalypse), en Syrie-Palestine, à Rome (Épîtres aux Romains, Évangiles de saint Marc; saint Clément). A Rome, notamment, le grec domine à l'exclusion du latin, jusqu'au milieu du III^e siècle; comme on peut s'en rendre compte par les inscriptions des catacombes, les œuvres de saint Justin, celles de saint Hippolyte². Qu'on ne s'imagine pas qu'il y a là le désir d'avoir une langue liturgique unique : là où on utilise le grec, c'est que, en effet, la plus grande partie de la communauté est hellénophone (c'est le cas de Rome en particulier, et la chose est aujourd'hui mise nettement en valeur par tous les historiens). Mais dans les centres où l'on ne parle pas grec, d'autres langues sont mises au service de la liturgie.

Ainsi le *latin* est, dès le début, la langue liturgique de l'Afrique (Carthage) : le latin, et non pas le punique, qui est en voie de disparaître complètement, au point que les auditeurs de saint Augustin ne le comprenant pas, cet évêque se voit obligé de traduire en latin un proverbe local³.

Certaines communautés de Syrie-Palestine se sont servies de l'*araméen*, comme en témoigne l'existence en cette langue d'un texte de saint Matthieu.

Le *syriaque* d'Edesse est utilisé bien avant saint Ephrem et la Pešitta; sans entrer dans la discussion des dates des vieilles versions de la Bible, il est certain que le *Diatessaron* de Tatien a fait dès sa composition, vers 172, l'objet d'une traduction en syriaque.

2. Voir G. BARDY, *Recherches de science religieuse*, 30, 1940, pp. 109 suiv.; G. MORIN, *Revue Bénédictine*, 40, 1928, p. 134.

3. Sermon 167 *De sanctis*.

En Égypte, le grec domine à Alexandrie et dans le Fayoum, mais au fur et à mesure que le christianisme pénètre à l'intérieur du pays, la liturgie utilise d'autres langues. Fait remarquable : les églises n'ont écarté aucun des *dialectes coptes*. Or ces dialectes étaient officiellement ignorés de l'administration; certains n'étaient pas encore fixés par l'écriture. Ces difficultés ne semblent pas avoir arrêté les missionnaires de Haute-Égypte, puisque dès 275 au moins, la Bible est lue en copte dans les églises⁴ : il y a une version saïdique, une version akhminique, une version fayoumique. Le caractère populaire de la liturgie égyptienne apparaît donc d'une façon saisissante; il y avait même, dans les communautés bilingues, des traducteurs, tel le martyr Procope, qui interprétait la liturgie en scythe.

Les Églises n'éprouvent d'ailleurs aucune répugnance à changer de langue liturgique lorsque le besoin s'en fait sentir. Le cas le plus typique à cet égard est celui de Rome : au cours du III^e siècle, le latin y concurrence le grec qu'il supprime définitivement vers 375; plus tard, au VII^e siècle, la présence d'une imposante colonie byzantine y provoquera un retour partiel à la langue de saint Paul et de saint Clément (lectures bilingues à la messe et à la vigile; formules bilingues au baptême, etc.). En Égypte pareillement, les domaines respectifs du grec et des dialectes locaux ont des frontières assez mouvantes suivant les vicissitudes politiques. Certains pays enfin, évangélisés tout d'abord en grec ou en syriaque, se constituent par la suite une liturgie dans la langue nationale, tels la Géorgie et l'Arménie. En Géorgie, le carthvélien doit avoir été adopté entre le V^e et le VI^e siècle, alors que l'évangélisation s'était faite au IV^e siècle; en Arménie, pays christianisé dès la fin du III^e siècle (saint Grégoire l'Illuminateur), la langue nationale est introduite dans le culte par le patriarche Isaac le Grand, durant le premier quart du V^e siècle.

Ainsi dans divers pays, grâce à l'esprit liturgique des missionnaires, les langues locales sont fixées et se haussent au plan littéraire. Mais tous ces pays se situent à l'est de

4. S. ATHANASE, *Vita Antonii*, 2. Saint Antoine, qui ne connaissait pas la langue grecque, a été converti en entendant le diacre chanter l'évangile.

Rome, toutes ces langues sont des langues d'Orient. En Gaule, en Espagne, en Irlande, la liturgie se célèbre en latin. A une exception près (l'église gothique de l'évêque Ulfila), tous les peuples barbares qui ont envahi l'Occident au V^e-VI^e siècle ont adopté également le latin. C'est que le latin a trouvé, dans les pays d'Occident, une puissance de pénétration que le grec et le syriaque n'ont pas connue en Orient⁵ : des langues locales d'Occident, tant des indigènes que des envahisseurs, il n'est à peu près rien demeuré. Cette différence va amener une grande divergence disciplinaire sur la question de la langue liturgique, entre les Églises d'Orient et celles d'Occident, comme nous allons le voir tout à l'heure. Pour l'instant, constatons seulement avec Origène la grande diversité des langues liturgiques dans la catholicité de l'époque impériale; loin d'en être étonné, le prêtre d'Alexandrie y trouvait un sujet d'édification :

Les Grecs se servent de mots grecs, les Romains de mots latins, et tous les autres peuples prient et louent Dieu chacun dans sa langue. Dieu étant le maître de toutes les langues, exauce ceux qui le prient en tant de langues diverses, comme s'ils priaient en une seule langue; car il n'est pas comme les hommes, qui sachant une langue, barbare ou grecque, ignorent les autres et ne se mettent pas en peine de ceux qui parlent une langue différente de la leur⁶.

CHAPITRE II

Méthodes missionnaires de l'Orient et de l'Occident (VII^e-X^e siècles)

Les Syriens n'ont pas eu d'expansion missionnaire. Au contraire, les Égyptiens ont évangélisé l'Éthiopie, les Nestoriens ont porté le Christ jusque dans l'Inde et la Chine, les Byzantins ont fondé l'Église chez les divers peuples slaves.

Les Nestoriens ont, dans toutes leurs missions, conservé le syriaque comme langue liturgique, sans qu'on puisse donner de ce principe une explication. Leur rigueur n'a fléchi

5. A. MEILLET, *Aperçus d'une histoire de la langue grecque*, 5^e édition, p. 305.

6. *Contre Celse*, 8, 37.

que vis-à-vis des lectures et des hymnes, que l'on a traduites en sogdien, en hunnique, en mongol, en chinois⁷.

En revanche, Égyptiens et Byzantins traduisent partout la liturgie et la Bible dans la langue locale. A une date difficile à préciser (V^e-VII^e siècles?), le gheez devient la langue liturgique de l'Église éthiopienne, filiale de celle d'Alexandrie. Quant aux Grecs, ils n'hésiteront pas à traduire successivement leurs livres en pravo-slave, en arabe (X^e siècle)⁸, plus tard en roumain (XVII^e siècle). Fidèles à leur tradition, les missionnaires byzantins de l'époque moderne emploient dans les provinces baltes l'esthonien, le letton, l'allemand; dans l'Alaska et les territoires avoisinants, l'esquimau et les dialectes indiens; en Chine et au Japon, le chinois et le japonais; en Amérique du Nord, l'anglais et le français, etc. On voit à quel point cette méthode est fidèle à elle-même.

Ce serait tout au contraire une révolution profonde dans les usages missionnaires de l'Église d'Occident si la liturgie était célébrée par elle dans une autre langue que le latin. Car l'évangélisation faite par les Occidentaux dans la période antérieure au XVI^e siècle n'a presque jamais posé le problème d'une traduction de la liturgie : même la catéchèse et la prédication avaient lieu en latin. Les Angles, évangélisés par saint Augustin, avaient connu la civilisation latine en Allemagne romaine, et retrouvaient sur le sol anglais des restes très importants de culture latine; leur langue d'ailleurs comporte beaucoup de mots latins et ne sera pas écrite avant le VIII^e siècle. C'est également en latin que saint Boniface introduit la liturgie dans l'Allemagne non impériale et saint Anschaire dans les pays scandinaves.

Il y a pourtant une zone un peu confuse aux confins de l'Orient et de l'Occident. Les obédiences liturgiques se chevauchent, et pareillement les droits missionnaires : des îlots grecs sont épars en Italie et jusqu'à Rome. C'est la liturgie romaine qui s'implante sur la côté dalmate, mais selon le principe des Byzantins, elle y est traduite dans un dialecte slave (missel glagolitique, IX^e siècle)⁹.

7. Voir *Dictionnaire de Théologie catholique*, art. Nestoriens (E. cardinal TISSERANT).

8. L'arabe est entré progressivement dans les liturgies coptes, syriaques et nestoriennes.

9. Voir K. MOHLBERG, *Memorie della P. Accademia romana di archeologia*, 2, 1927, pp. 207-320.

L'entente n'est pas toujours aussi pacifique, puisqu'un grave conflit entre les deux usages éclata à propos des missions de Moravie sous le pontificat de Jean VIII. La Moravie est évangélisée simultanément par des Germains, qui, suivant l'usage occidental, célèbrent la liturgie en latin et, semble-t-il, prêchent en latin¹⁰, et par des missionnaires venus de Byzance, Constantin et Méthode. Ces derniers, fidèles à la tradition orientale, entreprennent aussitôt une traduction de la Bible et de la liturgie et pour cela créent un alphabet permettant la transcription en slavon.

La rivalité des apôtres germains porte devant le siège apostolique la question de l'orthodoxie des Byzantins, et de la légitimité de leurs traductions. Il semble que l'on a fait à ces traductions l'objection de principe suivante : l'inscription de la croix du Sauveur était en hébreu, grec et latin, donc ces trois seules langues sont admises à louer le Seigneur. Méthode n'eut pas de peine à démontrer au pape Jean VIII l'inconsistance traditionnelle d'un tel principe. Il obtint satisfaction sur toute la ligne par une lettre dont les considérants sont particulièrement importants¹¹ :

Litteras denique Sclavonicas, a Constantino quondam philosopho repertas, quibus Deo laudes debite resonent, jure laudamus, et in eadem lingua Christi Domini praeconia et opera ut enarrentur, jubemus. Neque enim tribus tantum, sed omnibus linguis Dominum laudare auctoritate sacra monemur, quae praecipit dicens : *laudate Dominum omnes gente et collaudate eum omnes populi*. Et apostoli repleti Spiritu Sancto locuti sunt omnibus linguis magnalia Dei. Hinc et Paulus caelestis quoque tuba insonat, monens : *omnis lingua confiteatur quia Dominus noster Jesus Christus in gloria est Dei Patris*. De quibus etiam linguis in prima ad Corinthios epistola satis et manifeste nos admonet quatenus linguis loquentes, ecclesiam Dei aedificemus (I Cor., xiv 2-6). Nec sane fidei vel doctrinae aliquid obstat sive missas in eadem Sclavonica lingua canere, sive sacrum evangelium vel lectiones divinas Novi et Veteris Testamenti bene translatas et interpretatas legere aut alia horarum officia omnia psallere, quoniam qui fecit tres linguas principales, Hebraeam scilicet, Graecam et Latinam, ipse creavit et alias omnes ad laudem et gloriam suam.

Ainsi, le pape consacrait officiellement le principe des Orientaux malgré l'opposition des Occidentaux; les objections tirées par ces derniers d'une argumentation pseudo-

10. Cf. JAFFE-WATTENBACH, n° 3407.

11. *Ibid.*, n° 3319; Migne, P. L., 126, 906.

scripturaire étaient réduites à néant. Il est piquant de constater que ces mêmes objections seront formulées de nouveau sept siècles après, comme nous le verrons plus loin.

Assurément, le pape Étienne V est revenu sur la décision de son prédécesseur Jean VIII¹², mais il faut remarquer qu'il n'a fait appel à aucune considération théologique; il s'est fondé seulement sur des faits, dont Jean VIII avait d'ailleurs expressément déclaré la fausseté dans une lettre à saint Méthode¹³. Étienne V a donc été joué par la cabale des missionnaires germains, mais, cette fois, saint Méthode était mort et ne pouvait plus défendre sa cause devant le siège apostolique :

Divina autem officia et sacra mysteria ac missarum solemnia, quae idem Methodius Sclavorum lingua celebrare praesumpsit, quod ne ulterius faceret, supra sacratissimum b. Petri corpus juramento firmaverat, sui perjurii reatum perhorrescentes nullo modo deinceps a quolibet praesumatur...

Le pape concède seulement (preuve que cela n'était pas courant dans la liturgie latine) qu'on fasse en slavon l'explication de l'épître et de l'évangile :

Excepto quod, ad simplicis populi et non intelligentis aedificationem attinet, si evangelii vel apostoli expositio ab eruditis eadem lingua annuncietur, et largimus et exhortamur, et ut frequentissime fiat monemus, ut omnis lingua laudet Deum et confiteatur ei¹⁴.

CHAPITRE III

Le moyen âge (X^e-XV^e siècles)

Au moyen âge, il ne semble pas que la hiérarchie se soit posé la question de la langue liturgique, encore que saint Grégoire VII ait renouvelé, pour la Bohême, l'interdiction du slavon déjà formulée par Étienne V¹⁵. Une décrétale d'Innocent III au concile du Latran (c. 14, l. I, tit. 30) vise

12. *Ibid.*, n° 3407-3408.

13. *Ibid.*, n° 3344.

14. *Ibid.* Voir la bibliographie dans E. AMANN, *L'époque carolingienne*, pp. 451-463.

15. JAFFE-LOEWENFELD, n° 5151; *Regestum*, 7, 11.

la présence, dans certains diocèses latins, de fidèles de rites orientaux.

Cependant, insensiblement, la langue parlée dans les divers pays de l'Europe se sépare de plus en plus du latin. Les langues romanes et les langues germaniques commencent même d'avoir une abondante littérature (poésie, contes, romans, fabliaux, lieds). Assurément, le latin demeure toujours la langue officielle des traités, des actes notariés, des tribunaux, des maîtres et des livres, de toute la vie sérieuse en somme. En France et en Italie (en Espagne aussi sans doute), sa prononciation le rend très voisin de la langue vulgaire, et donc intelligible (cf. *Pater noster*, prononcé en France *patenostre* ou *patenôtre*). Pourtant, dans les régions périphériques principalement (Angleterre, Bohême), on se plaint de ne pas le comprendre; en France, la langue vulgaire se mêle au latin dans le chant liturgique (pièces farcies, etc.). Cette évolution a été tellement insensible, qu'elle n'a jamais préoccupé l'Église, pas plus d'ailleurs que les États, qui ont continué à se servir du latin comme langue officielle, au même titre que l'Église. Aussi bien, la chrétienté est une réalité profonde, et l'unité de la langue en cimente l'homogénéité. Le schisme oriental du XI^e siècle, malgré les croisades et les conciles d'union, a rendu l'Église plus étroitement solidaire du destin de la « Romanità ».

Des voix se sont bien élevées pour demander la liturgie en langue vulgaire, peut-être même des initiatives ont été prises dans ce sens. Mais ces tentatives de réforme liturgique étaient prématurées : on jugea, à bon droit, qu'elles enlevaient aux choses saintes leur dignité, en les étalant dans la langue des tréteaux et de la taverne. D'ailleurs, elles venaient de gens qui sont tombés dans l'hérésie et qui ont troublé, par leur révolte, la paix de l'Église : les Albigeois, Wicleff, Jean Huss.

CHAPITRE IV

Le XVI^e siècle

Au XVI^e siècle, le latin est demeuré la langue des études, de la science, il a même, grâce aux humanistes, un renouveau de faveur auprès des gens cultivés qui le parlent et l'é-

crivent. Mais il faut convenir que ce n'est plus qu'une élite qui le comprend désormais; on peut même dire que l'humanisme est responsable pour une grande part du recul du latin : en revenant à la grammaire de Cicéron et en adoptant une prononciation nouvelle (dite à tort française), on a augmenté dans de grandes proportions les différences qui l'opposaient aux langues modernes, de plus en plus différenciées et évoluées, et stabilisées. La chrétienté n'existe plus, les États modernes ne se sentent plus solidaires d'un idéal commun; le monde d'ailleurs vient tout à coup de s'élargir tant à l'est qu'à l'ouest, bouleversant les conceptions de la société médiévale.

Ce changement complet de la situation du latin est constaté par François I^{er}, qui, en 1536, dans un édit daté de Villers-Cotterets, décide que les actes officiels seront désormais rédigés en français. Alors qu'il était la langue par excellence, celle de toute la vie sérieuse, de tout ce qui est solennel et officiel, le latin n'est plus désormais que la langue de l'Église, de l'Université et des érudits.

Or, à ce moment-là, les *protestants* mettent dans leur programme révolutionnaire l'adoption de la langue vulgaire dans la liturgie. Question de tactique, dira-t-on, l'hérésie veut s'appuyer sur le peuple : en passant, il est assez douloureux de constater que l'Église a trop souvent laissé aux hérétiques le monopole des méthodes franchement populaires; la hardiesse de saint Ambroise luttant contre les Ariens avec leur propre méthode en introduisant des cantiques populaires dans la célébration des offices n'a pas été suffisamment imitée, et des ruines douloureuses sont peut-être imputables à notre timidité. Pourtant, chez les protestants, l'adoption de la langue vulgaire est plus qu'une question d'apostolat populaire : elle met en cause le dogme même; la messe et les sacrements, n'ayant pas à leurs yeux de valeur *ex opere operato*, n'ayant que l'efficacité d'une prédication, deviennent totalement inutiles si cette prédication n'est pas entendue par les fidèles.

La langue liturgique au Concile de Trente.

Le Concile de Trente a donc dû aborder, dans sa session sur la messe (août-septembre 1562), la question de la langue

vulgaire en liturgie. Parmi les articles extraits des œuvres des réformateurs et soumis à la discussion, le neuvième est ainsi conçu : « *An missa nonnisi in lingua vulgari, quam omnes intelligent, celebrari debeat.* » Il faut dire que l'Assemblée a été aux prises avec des difficultés plus graves, d'ordre doctrinal, qui ont fait reléguer celle-ci tout à fait à l'arrière-plan; à peine trois théologiens mineurs et quelques Pères ont exprimé leur sentiment, et toujours d'une façon assez vague et brève. Voici cependant les indications qui se dégagent de ce débat.

1° A peu près tout le monde a été d'accord pour éviter soigneusement qu'on condamne le principe de la messe en langue vulgaire : Ferrante et plusieurs évêques (*Bracaren, Calamonen, Veglen*) ont insisté sur ce point-là. De Santis, théologien de Salamanque, a même précisé que le pape pourrait décider sur ce point un changement de la discipline, s'il le jugeait expédient¹⁶. Le texte définitif du chapitre VIII tient compte exactement de ces réserves : « *Non tamen expedire visum est Patribus ut lingua vulgari missa passim celebretur.* » L'argument des trois langues de la croix, présenté par le même De Santis, ne semble avoir fait impression sur personne.

2° Pourtant, on n'a pas envisagé de donner satisfaction à la revendication protestante, et voici les raisons qui ont fait juger inopportune la traduction de la liturgie :

a) « *Ne margaritae dentur porcis, ne vulgo arcana Dei publicentur et ludibrio habeantur*¹⁷. »; « *neque videtur esse dubitandum quin, si missae vulgari cujusque gentis idiomate peragerentur, divina mysteria minori reverentia coleantur*¹⁸ ». Cet argument date de Grégoire VII : « *Ne vilescerent et subjacerent despectui*¹⁹. » Aujourd'hui, nous en sommes un peu étonnés. Pour le comprendre, il faut se rappeler ce que j'ai noté plus haut, que, au cours de tout le moyen âge, le latin a été la langue de la vie « sérieuse » et de toutes les choses nobles et officielles. Benoît XIV, encore au XVIII^e siècle, écrira dans son *De sacrificio missae*, 2, 2, 5 : « *Cum tot sint vulgares linguae risu plane dignae et*

16. EHSSES, 8, p. 744.

17. *De Santis*, EHSSES, p. 743.

18. *Projet de Doctrina* du 6 août 1562; EHSSES, p. 753.

19. JAFFE-LOEWENFELD, n° 5151.

prorsus contemnendae. » Il ne faut pas perdre de vue également que ces époques dites de grande foi avaient, vis-à-vis des choses saintes, une familiarité touchant à l'irrévérence : l'Italie du Sud pouvait, encore avant la guerre actuelle, nous en donner quelque idée. Enfin, le clergé lui-même, très peu instruit et manquant de toute dignité, était trop mêlé à la vie populaire la plus triviale.

b) « *Esset etiam magnopere periculosum ne varii in multis translationibus errores nascerentur*²⁰. »

3° Ces raisons n'ont pas paru satisfaisantes à plusieurs Pères²¹. Aussi ne figurent-elles pas dans le texte définitif. D'ailleurs, le texte de I Cor., xiv, 16, est revenu plusieurs fois dans la discussion, et on a été chaque fois assez mal à l'aise pour l'é luder : s'il est cité par Justinien²², Cesare Ferrante déclare péremptoirement : *Justinianum loqui de more greco*²³; quant à Francisco de Santis, voici comment il s'en tire : *et ad I Cor., xiv, 16, quod opponunt haeretici, quod necesse est ut adstantes in ecclesia audiant quae dicuntur, etc., respondit Paulum intelligere de praedicante verbum Dei, vel quia eo tempore is mos erat, cum omnes essent tanquam religiosi et pii neque erat periculum irreverentiae, ut esset nunc, quando caritas refriguit*²⁴. En revanche, tout le monde a été d'accord qu'au moins certaines parties de la messe étaient destinées à l'instruction des fidèles et devaient être comprises d'eux : *etsi Missa magnam contineat populi fidelis eruditionem*, dit la rédaction définitive du chapitre VIII²⁵.

4° Pour pallier en partie aux inconvénients de la liturgie en latin, le Concile demande à ceux qui ont charge d'âmes d'assurer l'explication des saints Mystères et des lectures :

Ne oves Christi esuriant, neve parvuli panem petant et non sit qui frangat eis, manda Sancta Synodus pastoribus singulis curam animarum gerentibus, ut frequenter inter missarum celebrationem vel per se vel per alios ex his quae in missa leguntur aliquid exponant, atque

20. Projet de *Doctrina* du 6 août; EHSES, p. 753.

21. *Veglen.*, EHSES, p. 766; *Assaphaen.*, p. 771; *Brixien.*, p. 780; *Calaguritan.*, p. 780.

22. Nouvelle 137.

23. EHSES, p. 742.

24. EHSES, p. 744.

25. D. B., 946.

inter cetera sanctissimi hujus sacrificii mysterium aliquod declarent, diebus praesertim dominicis et festis ²⁶.

Ce texte, beaucoup plus large que le projet primitif, ne limite pas ces explications à l'épître et à l'évangile; il ne précise pas non plus qu'elles doivent être données nécessairement au moment de l'homélie. Or on profite rarement, en pratique, de ces libertés et de ce conseil.

CHAPITRE V

La langue liturgique depuis le Concile de Trente

Les attaques contre le Concile de Trente n'ont pas manqué dans le camp des protestants; les plus violentes vinrent d'un apostat italien, fra Paolo Sarpi (*Pietro Soave*). Entre autres griefs les novateurs reprochent au Concile de Trente son attitude vis-à-vis de la langue vulgaire dans la liturgie. Les controversistes et les théologiens catholiques sont ainsi amenés à reprendre périodiquement le problème, mais désormais avec une préoccupation apologétique : il s'agit pour eux de justifier les décisions du Concile, de développer les raisons susceptibles d'en montrer le bien-fondé. D'où une tendance à transposer sur le plan des principes une discipline que les Pères de Trente fondaient sur la seule opportunité; cette tendance se devine chez saint Bellarmin, et encore, au XVIII^e siècle, chez Benoît XIV ²⁷.

Les décisions officielles de l'Église subissent l'influence de ce raidissement de la controverse. En 1699, le Saint-Siège condamne la proposition n^o 86 de Quesnel ainsi formulée :

Eripere simplici populo hoc solatium jungendi vocem suam voci totius ecclesiae est usus contrarius praxi apostolicae et intentioni Dei ²⁸.

On ne peut déterminer exactement quelle est la « note » dont cette proposition doit être flétrie, car elle est, suivant l'usage, condamnée en bloc avec les autres, sans qu'il soit

26. *Ibid.* Je reviendrai sur ce texte dans un autre article.

27. *De sacrificio Missae*, 2, 2.

28. D. B., 1436.

précisé quelles sont celles qui sont « respectivement hérétiques, téméraires ou fausses ».

En revanche, la proposition 66 du Synode de Pistoie a reçu de Pie VI une qualification précise :

propositio asserens fore contra apostolicam praxim et Dei consilia, nisi populo faciliores viae parentur suam vocem jungendi cum voce totius ecclesiae, — intellecta de usu vulgaris linguae in liturgicas preces inducendae : fasa, temeraria, ordinis pro mysteriorum celebratione praescripti perturbativa, plurimorum malorum facile productrix. (Bulle *Auctorem fidei*, 28 août 1794, D. B. 1566.)

Il est remarquable que, malgré sa rigueur, cette condamnation demeure sur le plan de l'opportunité, du bon ordre pratique, d'une situation de fait, et évite toute note doctrinale.

Même sévérité dans les actes disciplinaires. En 1661 (12 janvier), Alexandre VII condamnait la traduction du Missel même pour la lecture privée des fidèles; la Congrégation des Rites, dans diverses réponses successives, affirmait l'interdiction de tout chant en langue vulgaire au cours des cérémonies proprement liturgiques (messe chantée, vêpres)²⁹ et proscrivait, même en dehors de la liturgie, la traduction des prières liturgiques³⁰. Éparses dans la collection authentique des décrets, ces réponses ont été reprises dans un document moderne destiné officiellement à l'Église universelle, le *Motu proprio* de Pie X du 22 novembre 1903 (n. 7) :

La langue propre de l'Église romaine est la langue latine. Il est donc défendu dans les cérémonies liturgiques solennelles de chanter quoi que ce soit en langue vulgaire; bien plus encore, de chanter en langue vulgaire les parties variables ou communes de la Messe et de l'Office.

Il faut dire que jusqu'à la Révolution de 1789, en France, le clergé et le peuple étaient d'accord avec le Saint-Siège pour jeter l'ostracisme le plus rigoureux sur toute intrusion de la langue vulgaire en liturgie : le latin apparaissait comme la pierre de touche de l'orthodoxie, la langue vulgaire était signe de reconnaissance des Réformés. La condamnation d'Alexandre VII contre la traduction du Missel

29. Décrets 3230, 3827 ad 1, 3113 ad 1, 3496 ad 1, 3994, etc.

30. Décret 3537 ad 3.

avait été précédée d'une décision dans le même sens de la Faculté de Théologie de Paris (1655) et de l'Assemblée du Clergé de France en 1660.

La langue vulgaire, chassée de l'office liturgique, s'est réfugiée dans les cantiques et prières de dévotion, cantiques et prières qui à leur tour se sont superposés à la célébration de la messe basse tant en France qu'en Italie et en Espagne.

Il ne faudrait pas conclure cependant que le problème de la langue vulgaire ne se soit plus posé devant l'autorité ecclésiastique, que les diverses mesures disciplinaires que nous avons relevées aient été appliquées universellement et sans exception.

Tout d'abord des usages locaux se sont maintenus, qui ont valeur légitime du point de vue législatif : c'est ainsi que de coutume immémoriale, les chants du Kyrie sont exécutés en langue allemande à la messe solennelle dans certaines régions de l'Allemagne et de l'Autriche.

De même l'usage du missel glagolitique (liturgie romaine traduite en dialecte slave) s'est toujours maintenu sur la côte dalmate dans les diocèses de Trieste-Capo d'Istria, Veglia-Arbe, Zara, Spalato, Sebenico, Szany-Modrus, comme le reconnaît officiellement le décret de la Congrégation des Rites, n° 3.999 du 5 août 1898.

D'autre part, les missionnaires d'Orient et d'Extrême-Orient ont été amenés à présenter à Rome des suppliques tendant à la traduction de la liturgie dans la langue des pays qu'ils évangélisaient. Généralement le Saint-Siège a opposé à ces suppliques une fin de non-recevoir, par exemple en 1627, à la demande des Carmes Déchaussés en faveur de l'Arménie, en 1681 pour le Caucase. Pas toujours cependant, et deux faits peu connus doivent être relevés.

Jean de Monte Corvino, apôtre de l'Asie Centrale, obtint pour ses missionnaires la faculté de célébrer en Mongol la messe latine « *tam verba canonis quam praefationis* » ; ce qui leur assurait une supériorité appréciable sur les Nestoriens qui employaient le syriaque sans le comprendre³¹.

Le 26 mars 1615, le Saint-Office³² donna, au nom de

31. E. TISSERANT, *Nestoriens*, dans le *Dict. de Théologie*, col. 224.

32. DELPLACE, *Synopsis actorum*, p. 271, n. 162 et 164.

Paul V, une réponse de principe favorable à la célébration en langue chinoise par les prêtres indigènes. Il est vrai que différentes causes, notamment une violente persécution, retardèrent la confection du missel romain traduit en chinois : lorsque, en 1680, le jésuite Philippe Couplet le présenta à la Congrégation des Rites, il ne put en obtenir l'approbation; il avait pourtant accompagné sa demande d'un rapport, publié par la suite par les Bollandistes dans les *Acta Sanctorum*³³, où il exposait les difficultés très spéciales causées à l'évangélisation par le nationalisme chinois et la quasi-impossibilité de faire apprendre le latin aux indigènes que l'on préparait au sacerdoce; il terminait ainsi :

Liceat mihi quarere an, si Apostolorum principes Petrus et Paulus in Sinam praedicaturi advenissent, non id facturi fuissent quod Romae et Athenis fecerunt, et relicto lingua hebraeo-syriaca, ut ibi usi sunt graeca et latina, ita apud Sinas Sinica lingua in sacris non fuerint usuri³⁴ ?

C'était le principe de Cyrille et Méthode. Le pape Léon XIII a rendu un éclatant hommage aux apôtres de la Moravie en insérant leur fête dans le calendrier universel : par le fait, l'Église romaine pouvait laisser fléchir ses rigueurs passées vis-à-vis des traductions de la liturgie romaine. En 1886, le concordat avec le Monténégro acceptait l'usage restreint du paléo-slave modernisé, ou *gradjanka*, pour le diocèse d'Antivari³⁵. En 1920, une concession beaucoup plus importante a été faite à la Tchécoslovaquie : tandis que le paléo-slave est admis pour la messe de rite romain à certains jours de fête dans quelques grandes églises, la langue populaire trouve sa place officiellement à la grand'messe pour le chant de l'épître et de l'évangile, après qu'ils ont été chantés d'abord en latin; elle est employée également pour les cérémonies du baptême, du mariage, des funérailles, pour la procession de la Saint-Marc, des Rogations et du Saint-Sacrement³⁶.

Enfin certains diocèses de l'Allemagne et de l'Europe Centrale ont obtenu de Rome, dans le cours des vingt der-

33. *Propylaeum Maji*, Paralipomena.

34. *Ibid.*, p. 127.

35. THALHOFER, *Handbuch...*, I, p. 23.

36. *Documentation catholique*, 4, 1920, p. 94.

nières années, l'approbation pour des rituels comportant un emploi plus ou moins large de la langue vulgaire (par exemple Munich, 1929, Vienne, 1935).

Ainsi la discipline de l'Église d'Occident en matière de langue liturgique est loin d'être aussi rigide qu'il le paraît au premier abord : elle est susceptible d'évoluer selon les circonstances, et pourrait bien rejoindre un jour, sous l'effet des nécessités missionnaires, l'usage des missionnaires grecs et égyptiens³⁷.

37. L'expression « langue vulgaire » employée tout au long de cet article est peut-être équivoque aujourd'hui; elle semblerait impliquer une note dépréciative qui est pourtant étrangère à ses origines : le *De vulgari eloquentia* de Dante traite de la langue moderne, le toscan, dont il ne dédaigne pas d'user dans le *Convivio* et la *Divina Commedia*. Littré définit justement : « *Langues vulgaires* se dit par opposition à langues savantes et langues mortes. » Peut-être vaudrait-il mieux dire de nos jours *langues nationales*.

AIMÉ-GEORGES MARTIMORT.